



Mairie de

Saint Martin des Combes

Département : DORDOGNE

Commune : MAIRIE DE ST MARTIN DES COMBES

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 21 septembre 2015

Le 21 septembre 2015, à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé DURST.

**PRESENTS** : DURST Hervé. RITLEWSKI François. GOMBERT Cyrille.  
BOUCHARD de la POTERIE Micheline. FINZEL Charles. MAUMONT Isabelle. MAZZOTTI Marco.

**ABSENTS** : BESSE David. FENECH-SOLER Michael (excusé). SOMMER Yann. BOHNKE Raphaelae.  
(Excusée)

**POUVOIRS** : Mr FENECH-SOLER a donné un pouvoir à Mr Hervé DURST. Mme BOHNKE Raphaelae a donné un pouvoir à Mr Cyrille GOMBERT.

Secrétaire de séance : BOUCHARD DE LA POTERIE Micheline

### ORDRE DU JOUR

**- SDE24 (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DORDOGNE) ó REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ó VALORISATION 2015-**

Comme chaque année le SDE verse à la commune une redevance au titre de l'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité. Cette redevance est dû au titre de l'impact au sol des nombreux poteaux électriques qui servent de supports à la distribution de l'électricité basse et moyenne tension. Pour 2015 cette redevance s'élève à 197p.

**- SMDE (SYNDICAT MIXTE DES EAUX) - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE CREYSSE ó ST GEORGES DE MONTCLAR DELIBERATION POUR L'ACCEPTATION DES STATUTS DU SIAEP (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE) DORDOGNE POURPRE ISSU DE LA FUSION DU SIAEP DE CREYSSE ó ST GEORGES DE MONTCLAR ET DU SIAEP DE MAURENS**

Le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de CREYSSE-ST GEORGES DE MONTCLAR a fusionné avec celui de MAURENS. Le résultat de cette fusion a abouti à la création de SIAEP DORDOGNE POURPRE avec ces statuts propres. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, a adopté les nouveaux statuts régissant le SIAEP DE DORDOGNE POURPRE. Cette fusion pourrait avoir

un impact sur le coût de l'eau, ce coût devra refléter les investissements pour l'amélioration des réseaux de distribution.

- **SMD3 (SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS DE LA DORDOGNE) TARIFICATION UNIQUE DU SMD3 et RAPPORT ANNUEL 2014**

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public des déchets.

Le SMD3 nous informe d'un appel à contribution dite « CONTRIBUTION DE SOLIDARITE 2015 » pour les communes adhérentes au syndicat. Cette contribution s'élèvera, pour ST MARTIN DES COMBES, à 4,50€ par habitants.

Le système du traitement et de la collecte des déchets connaîtra à l'avenir des évolutions technologiques comme la collecte automatisée, le mode de gestion des déchetteries etc. Pour notre commune il est rappelé que le tri des déchets devra être optimisé. Le traitement du contenu des sacs noirs coûtera de plus en plus cher alors que le traitement du contenu des sacs jaunes recyclable ne coûte rien.

Le SMD3 a décidé d'intéresser les communes à l'optimisation du tri avec le versement d'un soutien financier. Pour ST MARTIN DES COMBES ce soutien financier incitatif à la tonne pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2015 s'élève à 30,48€

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VILLAMBLARD**

. **MODIFICATION DE SES STATUTS** : Cette modification porte sur deux mots contenus dans les statuts. Cette modification est purement formelle.

. **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) : CHOIX DE L'OPERATEUR APRES APPEL D'OFFRE ET MODALITE ET FONCTIONNEMENT DE L'OPERATEUR.**

Le SPANC de VILLAMBLARD est opérationnel. L'appel d'offre pour le choix de l'opérateur a été effectué et c'est la « SAUR » qui a remporté le marché. Les principales missions de la SAUR sont :

- . Le diagnostic de l'assainissement d'une maison en vue d'une vente.
- . Le contrôle de conformité à l'occasion de la mise en place d'un nouveau système d'assainissement pour les maisons neuves.
- . Le contrôle systématique des systèmes d'assainissements existants en application de la réglementation en vigueur, ce contrôle systématique s'effectuera à partir de janvier 2016 et s'étalera sur les 4 années à venir, vu le nombre d'habitations à contrôler sur les 17 communes de la communauté de communes.

Le coût de ces prestations s'établira selon une grille qui sera disponible à la mairie.

- **CARTE INTERCOMMUNALE.**

Après 8 mois d'instruction du projet de révision de la carte intercommunale par les services de l'état, la Commission Départementale de Présentation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPNAF) a donné un avis favorable avec une demande de précision portant sur 13 points. La communauté de Communes se réunira le 28 septembre prochain pour préciser ces points.

- **RENOVATION DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire rappelle que notre commune a reçu des arrêtés attributifs de subvention pour la restauration de l'église au cours du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2015. Ces subventions couvriront le coût des travaux à hauteur de 73%.

Aucune subvention n'a été demandée et perçue antérieurement au titre de ce projet de restauration de l'église. Ceci pour couper cours à l'information malveillante qui a été diffusée sur notre commune.

A savoir la seule réparation effectuée sur l'arêtier de la petite sacristie n'a pu être subventionné en raison de la faiblesse de son coût.

Le financement restant (27%), sera pris en charge par la mairie sans recours à l'emprunt. Celle-ci bénéficiera des dons collectés par l'Association pour la Restauration de l'Eglise de ST MARTIN DES COMBES (A.R.E.SMDC) et la Fondation du Patrimoine qui seront exclusivement affectés à ce chantier.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation pour lancer l'appel à concurrence pour la Maitrise d'œuvre du chantier et ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur des subventions obtenues.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord sur ces deux points et autorise Monsieur le Maire à prendre une décision modificative (DM) du budget prévisionnel (BP) pour intégrer le coût des réparations de l'église, autant en dépenses qu'en recettes d'investissement.

Cette D.M. du B.P. devra être validée par la Trésorerie public de MUSSIDAN avec qui rendez-vous a été pris.

#### - INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION DES ELECTIONS REGIONALES

L'état a décidé d'autoriser les inscriptions sur les listes électorales jusqu'au 30 septembre 2015 pour les élections régionales. A ce titre la mairie recevra les dernières inscriptions le mercredi 30 septembre 2015 de 10 heures à 12 heures.

Cette décision gouvernementale a fait l'objet de décrets, arrêtés et circulaires préfectoraux. Les médias ont fait écho de cette information. La mairie a procédé, pour ce qui la concerne, à un affichage public sur les panneaux réservés à cet effet.

#### - LES COMMISSIONS :

**Les Ecoles :** Le coût des activités périscolaires a été subventionné par le Conseil Départemental, celui-ci s'élève à 70€ par enfant pour notre commune.

La rentrée 2015-2016 s'avère extrêmement précaire pour les écoles du R.P.I. (regroupement pédagogique intercommunal) puisque celle-ci totalise au total 78 élèves. L'effectif demandé par l'académie devrait être supérieur à 85 élèves. Si le quota d'élèves n'est pas atteint une classe pourrait être supprimée à la rentrée prochaine.

#### **Désignation de la commission « ouverture des plis ».**

En raison de l'absence prévisible de Mr Yann SOMMER, Conseiller Municipal, la commission d'ouverture des plis du Conseil Municipal sera constituée ainsi :

TITULAIRES : Cyrille GOMBERT et Isabelle MAUMONT

SUPPLEANTS : Marco MAZZOTTI et Charles FINZEL

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Un contrôle URSSAF effectué sur l'année 2013 portant sur l'application des législations de sécurité sociale et d'assurance chômage (journal de paie annuel, compte administratif, extrait du registre des délibérations, tableau récapitulatif des cotisations bulletins de salaires, déclarations annuelles des données sociales).Le résultat de ce contrôle révèle qu'aucune irrégularité n'a été relevée.

Fait le 25 septembre 2015

Le Maire